

Tarifs MANUTENTION

Stationnement / Mise à l'eau / Mise à terre / Calage

SURFACE du BATEAU Longueur hors tout x largeur	Prix au m ² /jour	Prix au m ²	
	Stationnement sur l'aire de carénage	Mise à l'eau / Mise à terre	Calage
de 0 à 300 m ²	0,65 €	5,00 €	2,00 €

Utilisation de la grue : FORFAIT = 100€ (mâtage, démâtage, moteurs,.....)

Pêcheurs professionnels : paiement en HT des actes de manutentions

Franchises pour le stationnement sur l'aire de carénage:

- pour les contrats annuels et hivernage y compris habités : franchise de **15 jours**
- pour les pêcheurs professionnels : franchise de **35 jours**
- pour les professionnels de la mer en contrat annuels dans le port : franchise de **35 jours**

Pour les contrats annuels : 1^{ère} manutention complète payante (mise à terre + mise à l'eau + calage) et si besoin 2^{ème} manutention complète **gratuite** au cours de l'année civile.

Pour les contrats hivernage : 1^{ère} manutention complète payante (mise à terre + mise à l'eau + calage) et si besoin 2^{ème} manutention complète **gratuite** au cours de la durée du contrat.

Tarifs RAVITAILLEMENT

Le service « ravitaillement » comprend : l'assistance à l'amarrage, la fourniture de l'eau (plein d'eau) et de l'électricité.

La durée du stationnement dans le port sera déterminée par le maître de port à l'arrivée du bateau, en fonction de la fréquentation dans le port.

Le lavage du bateau est interdit (éviter le gaspillage pour préserver la ressource en eau).

SURFACE du BATEAU Long. hors tout x larg.	FORFAIT
< 20 m ²	8 €
≥ 20 m ² et < 56 m ²	13 €
≥ 56 m ² et < 150 m ²	18 €
≥ 150 m ²	23 €



Capitainerie du Port de plaisance Paul Luigi de Macinaggio – 20248 MACINAGGIO

Tél : (+33) 4 95 35 42 57

mail : port.macinaggio@orange.fr

Fax : (+33) 4 95 35 47 00